

# Bienvenue à la Résidence Saint-André d'Ornay





DEPUIS  
OCTOBRE  
1998



83  
résidents



CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
de la Ville  
de La Roche-sur-Yon

## LA RÉSIDENCE



Elle est située dans le quartier de Saint-André d'Ornay, un quartier vivant et en pleine évolution. La résidence est située à proximité immédiate de commerces, de la poste et d'une école. Une ligne de bus dessert l'établissement. Des parcours piétonniers sont aménagés autour de la résidence.

La résidence est un établissement confortable qui offre aux personnes âgées un logement adapté à leurs besoins, des services qui rendent la vie quotidienne plus facile, des activités pour se distraire et une surveillance médicale pour préserver l'autonomie et assurer la prise en charge de la dépendance.

## PRINCIPES DE VIE

RESPECT, CONVIVIALITÉ, TOLÉRANCE, ÉCOUTE, COMMUNICATION



Ces principes sont partagés par tous, ils guident la conduite de chacun. Le personnel s'engage à les respecter. De la même façon, chaque personne domiciliée dans l'établissement accepte de suivre ces valeurs, tout en conservant sa liberté individuelle.



## NOTRE ÉQUIPE

Une équipe bienveillante vous accueille à la résidence.  
Nos agents vous apportent toute l'aide dont vous avez besoin.

### **SERVICE ADMINISTRATIF**

une directrice, une adjointe de direction, une secrétaire, une animatrice

### **SERVICE DES SOINS**

un médecin coordonnateur, une infirmière référente, quatre infirmiers, 13 auxiliaires de soins,  
une aide médico-psychologique, trois aides aux soins, six veilleuses de nuit

### **SERVICE CUISINE**

un cuisinier et trois aides de cuisine

### **SERVICES GÉNÉRAUX**

12 agents de service, une lingère

### **SERVICES MAINTENANCE**

un agent technique



# VOTRE LOGEMENT



La résidence dispose de 80 logements de type 1 dont 70 T1 bis de 30 m<sup>2</sup> et 10 T1 de 20 m<sup>2</sup>. Vous pouvez meubler votre logement à votre convenance avec des objets personnels pour rester dans votre environnement.

## **TOUS LES LOGEMENTS COMPRENNENT :**

une salle de bains individuelle (douche, toilettes, lavabo) et adaptée pour les personnes âgées,  
une cuisinette équipée d'un évier, d'un placard sous évier, de 2 plaques électriques,  
un placard de rangement avec penderie et étagères,  
un lit avec literie complète et table de chevet,  
une loggia,  
une prise de télévision (réseau câblé) et une prise de téléphone,  
un système d'appel d'urgence.



## MÉNAGE DU LOGEMENT

L'entretien du logement est effectué par le personnel une fois par semaine. Le jour du ménage est fixé à l'avance. Des modifications peuvent quelquefois survenir : dans ce cas, vous êtes informé par le personnel. En cas d'absence, le ménage n'est effectué qu'à votre demande. Les dimanches et jours fériés, le personnel étant en nombre réduit, un service minimum est assuré.



### **ENTRETIEN DU LINGE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Les draps, couvertures, rideaux, dessus de lit sont fournis par l'établissement. Les draps sont changés toutes les trois semaines et plus souvent si nécessaire. Les couvertures et les rideaux sont nettoyés selon les besoins.



### **ENTRETIEN DU LINGE DES RÉSIDENTS**

Le linge doit être marqué avec des étiquettes tissées en bleu et cousues, mentionnant votre nom et votre prénom. Des sacs à linge sont mis à disposition des résidents pour mettre le linge sale. Ils sont collectés dans les chambres le mardi. Le linge propre est distribué le lundi de la semaine suivante. Le linge des personnes en unité fermée est enlevé chaque jour par le personnel soignant.



### **TRAVAUX DE DÉPANNAGE**

Un agent technique assure gratuitement un service de réparation et petits travaux dans les logements. Les demandes des résidents sont déposées à l'accueil. Les interventions sont effectuées en fonction de l'urgence et dans les meilleurs délais.



## VOS ESPACES DE VIE



### **VOTRE RESTAURANT**

Les repas sont préparés par le cuisinier de l'établissement en collaboration avec le Centre municipal de restauration de la Ville. Ils sont servis par le personnel dans la salle de restaurant. Les régimes alimentaires sont respectés conformément aux prescriptions médicales. En cas de maladie, un menu allégé peut être servi en chambre.

### **HORAIRES DES REPAS**

Le petit déjeuner est servi dans les chambres à partir de 8 h 15.  
Le déjeuner est servi à 12 h 15 / Le goûter est servi à 15 h 45 / Le dîner est servi à 18 h 30.



### **VOS LIEUX DE VIE**

Plusieurs salons de détente avec télévision,  
un salon de coiffure,  
une salle d'exposition.

L'établissement dispose également de quatre salles de bains collectives et médicalisées.



# VOS SERVICES



## **COURRIER**

Votre courrier est distribué dans les boîtes aux lettres individuelles des résidents situées près du restaurant. Vous avez la possibilité de déposer votre courrier affranchi à l'accueil. Il est relevé tous les matins par le facteur.



## **SALON DE COIFFURE**

Un salon de coiffure est mis à votre disposition ; vous pouvez prendre rendez-vous avec le coiffeur de votre choix en s'acquittant du paiement directement auprès du coiffeur.

**La liste des coiffeurs est disponible à l'accueil.**



## **PETITES COURSES**

Une sortie au supermarché est organisée tous les 15 jours, le lundi matin.

Le lundi suivant l'épicerie vient à la résidence.



## **TÉLÉVISION ET RÉSEAU**

Les logements sont équipés d'une prise de télévision. L'établissement est abonné au réseau câblé.

Un poste de télévision collectif est également à la disposition de tous.





### **TÉLÉPHONE**

Les logements sont équipés d'une prise téléphone. Vous avez une ligne personnelle. C'est à vous de contacter la société de téléphone pour l'ouverture de la ligne.



### **SERVICE RELIGIEUX**

Une messe est célébrée une fois par semaine, le vendredi matin.



### **À VOTRE DISPOSITION**

Des bibliothèques, des jeux...





## VOS ACTIVITÉS

La résidence propose de nombreuses activités, des animations, des sorties tout au long de l'année. Vous y participer librement. Le programme des animations et des sorties est affiché régulièrement.



### LES LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS

Promenades, visites, pique-niques, spectacles, jeux, fêtes, expositions, anniversaires...



**LES ACTIVITÉS POUR RESTER ACTIF ET ENTRETENIR L'AUTONOMIE**  
Atelier mémoire, gymnastique, activités manuelles, chants, initiation à la peinture, atelier pâtisserie...



**LES RENCONTRES AVEC LES ENFANTS**  
Des rencontres sont organisées régulièrement avec les enfants du centre de loisirs et les enfants de l'école :  
loto, carnaval, crêpes...





# VOTRE SANTÉ



## LA SURVEILLANCE MÉDICALE

Du personnel qualifié : infirmières et aides-soignantes s'assurent de la qualité des soins.



## LE MÉDECIN

Vous choisissez votre médecin ainsi que tous les autres praticiens (kinésithérapeute, spécialiste, pédicure, ambulancier... En cas d'absence du médecin ou en cas d'urgence, il sera fait appel au médecin de garde ou aux services d'urgence. La résidence dispose d'un médecin coordonnateur qui intervient à titre de conseil et de soutien pour l'équipe de soins et assure le lien avec les médecins des résidents.



## LE SERVICE DE SOINS

L'infirmière référente gère l'organisation des infirmiers et des aides-soignantes. Les infirmières gèrent les soins et sont chargées des relations avec les médecins, les pharmaciens et tous les praticiens qui interviennent au sein de la résidence. Les soins infirmiers sont effectués par le personnel de l'établissement. En dehors des périodes de travail (week-end, nuit...), une astreinte est assurée en collaboration avec les résidences Boutelier et de Saint-Florent-des-Bois. Les soins d'hygiène sont effectués par les aides-soignantes.



### **LES MÉDICAMENTS**

Les traitements sont soit à la disposition des résidents, soit distribués par le personnel soignant. Pour se procurer les médicaments, les résidents peuvent déposer leurs ordonnances à l'infirmierie, les infirmières les transmettent le jour même à la pharmacie pour une livraison dans les meilleurs délais. Les résidents qui souhaitent prendre les traitements dans la pharmacie de leur choix se déplacent par leurs propres moyens.



### **LA SURVEILLANCE DE NUIT**

Une surveillance est assurée par une aide-soignante et un agent de service. Le personnel de nuit est chargé de répondre aux appels des résidents. Une sonnette est placée à cet effet dans chaque logement, les résidents peuvent s'en servir en cas d'urgence. Le personnel de nuit effectue des rondes et suit les consignes particulières laissées par l'infirmière. L'équipe de nuit peut, si elle le juge utile, appeler le médecin de garde auprès d'un résident.



# VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE LA RÉSIDENCE

Les résidents, les familles, le personnel sont représentés au sein du **conseil d'établissement et du conseil de maison**, pour permettre à tous de donner leur avis et faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement :

- l'organisation interne et la vie quotidienne,
- les activités de l'établissement, l'animation,
- les projets de travaux d'équipement,
- la nature et le prix des services rendus,
- les souhaits et les demandes des résidents.

*Ces instances fonctionnent par l'intermédiaire de représentants élus. Des sections ont lieu pour désigner ces représentants. Leur mandat est de 2 ans renouvelable.*



## LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Il se réunit 3 fois par an. Il est composé de :

- 6 représentants des résidents élus par les résidents,
- 2 représentants des familles élus par les familles,
- 2 représentants du personnel élus par le personnel,
- 2 représentants du CCAS désignés.

À titre consultatif, le directeur de l'établissement ainsi qu'un élu de la Ville de La Roche-sur-Yon participent également.



## LE CONSEIL DE MAISON

Il se réunit sur l'initiative de l'un ou plusieurs de ses membres, pour améliorer la vie collective de l'établissement (animation, décoration, vie quotidienne). Il est composé du directeur, des résidents élus, des représentants des familles et des représentants du personnel élus.

# TARIFS ET AIDES FINANCIÈRES



Le fonctionnement de l'établissement est financé par un prix de journée payé par le résident.

Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'aides financières :

aide personnalisée au logement,

aide sociale,

allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes dépendantes.

*Notre équipe vous conseille et vous accompagne pour solliciter des aides financières.*





*Nous sommes à votre disposition pour toute interrogation et visite.*

**EHPAD Saint-André d'Ornay**

**10 impasse Marc-Elder**

**02 51 24 04 44**

**[ehpad.saintandre@larochesuryon.fr](mailto:ehpad.saintandre@larochesuryon.fr)**

**[www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)**